

Montrouge, le 16 février 2021

Plan de relance Agriculture Le Crédit Agricole propose une avance de subvention pour les agriculteurs

Dans le cadre du « Plan de relance Agriculture » mis en place par le Gouvernement, le Crédit Agricole, partenaire historique des agriculteurs et des coopératives, crée une offre de préfinancement. Ce prêt à taux zéro (0%) est destiné à faire l'avance de la subvention prévue pour l'acquisition d'équipements dédiés à la transition agricole.

Le Plan de relance comprend notamment des subventions pour les agriculteurs qui souhaitent renouveler leurs équipements au bénéfice de matériels favorisant la transition agro-écologique. Ainsi, l'Etat prévoit d'aider à l'acquisition d'équipements répondant à l'objectif de réduire et optimiser l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents, fertilisant), de favoriser l'adaptation des agriculteurs aux aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse, vent, cyclone, ouragan, tornade) ou d'accélérer le développement des cultures riches en protéines.

Grace à cette offre de préfinancement à 0%, le Crédit Agricole favorise l'acquisition immédiate du matériel par l'agriculteur, qui recevra, plusieurs mois après son achat, la subvention distribuée par FranceAgriMer.

Modalités du préfinancement simplifiées

- Préfinancement (avance de subvention à court terme) à 0% sous la forme d'un prêt « Agilor » du Crédit Agricole
- Proposée directement à l'agriculteur par le concessionnaire
- Montant équivalent à la subvention attendue, soit entre 20% et 40% du plafond éligible, en fonction du matériel agricole choisi, du projet et du profil de l'emprunteur
- Remboursement sans frais dès réception de la subvention par l'agriculteur ou la CUMA

« Nous nous félicitons du lancement de cette nouvelle offre qui souligne l'engagement du groupe dans la transition agricole et en cohérence avec le Plan de relance de notre pays. Au sortir d'une année difficile, il nous apparaît essentiel de soutenir nos clients agriculteurs ; le fait de bénéficier d'un préfinancement sans intérêt sur la quote-part de l'investissement subventionné est un réel avantage » souligne Jean-Christophe Roubin, directeur de l'agriculture de Crédit Agricole S.A.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

| | | |
|-------------------|----------------|---------------------------------------|
| Olivier TASSAIN | 01 43 23 25 41 | olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr |
| Bénédicte GOUVERT | 01 49 53 43 64 | benedicte.gouvert@ca-fnca.fr |

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa